<u>ANNEXE</u>: BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES (établi<u>le 09/10/23)</u> LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS NATIONAL

1- À LA CHARGE DU MANDANT	Tarif T.T.C.**
Recherche et mise en place du locataire :	
Commercialisation, visites, analyse du dossier de candidature et mise en place du locataire	
(sur le loyer annuel HC et HT) à répartir entre bailleur et preneur	36,00 %
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES – Lot isolé	
Gestion administrative	
Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement	
Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 500€ TTC Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment de révision triennale, de subrogation, pour chaque	6,50 %
partie	500.00 €
Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) – minimum	000,00
de facturation 500€ TTC	6,50 %
Gestion financière	05.00
Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	25,00
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers : ■ par an et par immeuble géré : 1 lot	130.00
par lot complémentaire.	5,00
Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation,	à la vacatio
nformation triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire, déspécialisation	horair
Gestion technique	
Suivi des travaux (hors entretien courant)	à la vacatio
	horaire
Visite patrimoniale avec rapport détaillé selon la superficie du local :	
■ 0 à 250 m²	149,00 €
 Au-delà de 251 m² (au-delà d'une heure) 	à la vacation
	horair
Réalisation de la visite virtuelle 360°	50,00 €
Représentation et procédure	
Autres prestations occasionnelles au temps passé (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi	à la vacatio
dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc)	horair
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Immeuble Total	
Gestion Immeuble	
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles	
Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial)	100.00
 Par trimestre et par immeuble géré : de 1 à 5 lots Par trimestre et par immeuble géré : de 6 à 11 lots 	<i>130</i> ,00 = 190,00 =
Par trimestre et par immeuble géré : de 12 lots et plus	250,00
Faire établir état descriptif de division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale,	à la vacatio
suivi sinistres,	à la vacation horaire
HONORAIRES DE VACATION	, ioidii
Vacation horaire	110 €/heure



2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Visites, analyse du dossier de candidature et mise en place du locataire (sur le loyer annuel HC et HT) à répartir entre bailleur et preneur	36,00 %
Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 500€ TTC	6.50 %
Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment de révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	. 500,00€
minimum de facturation 500€ TTCTraitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation,	6,50 %
négociation d'une déspécialisation (minimum de facturation de 800 €TTC)	à la vacation horaire
Frais d'avis d'échéance mensuel	4,90 €
Frais d'avis d'échéance trimestriel	-,
Frais pour traitement des loyers impayés	clause pénale

^{*} Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1er août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.
. ** taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

